



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/06/13

Reçu en Préfecture le : 01/07/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 juin 2013
D - 2013/354

Aujourd'hui 24 juin 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Hugues Martin de 15h45 à 16h45-Mr le Maire quitte la séance de 16h10 à 16h45.

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

M. Dominique DUCASSOU (présent jusqu'à 17h00)

Excusés :

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Maxime SIBE, Madame Chafika SAILOUD, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

**Versement d'une subvention pour la mise en place
d'heures d'accueil sur des horaires atypiques dans
l'établissement d'accueil Les Petites Pousses du Lac pour
des parents exerçant une activité en horaires décalés.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance en 1989, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les associations pour financer le fonctionnement de structures de la petite enfance, représentant aujourd'hui 31 établissements pour 800 places.

Le 17 avril 2013, l'association Auteuil Petite enfance a ouvert un établissement multi accueil régulier nommé «Petites pousses du Lac » et situé rue du Jonc 33 300 Bordeaux. Cette ouverture a permis la création de 35 places dans le quartier Les Aubiers.

Ces places supplémentaires permettent donc de poursuivre la politique ambitieuse de la ville en matière d'accueil de la petite enfance en offrant des conditions adaptées aux nouvelles demandes des familles.

Ainsi, en complément d'une offre d'accueil classique, à compter du 1^{er} juin 2013, l'établissement « Petites Pousses du Lac » proposera des heures d'accueil en horaires atypiques sur 10 places, de 5 h 30 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 21 h, pour des enfants dont les parents exercent une activité en horaires décalés.

En conséquence, afin de poursuivre un soutien suffisant à cette association et d'accompagner particulièrement ce projet innovant, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A attribuer une subvention d'un montant de 42 123 €, conformément aux modalités indiquées à l'article 2 de la convention ci-jointe
- A signer la convention correspondante.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Petite Enfance et Famille – sous fonction 64 compte 657-4.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 juin 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'HEURES D'ACCUEIL SUR DES HORAIRES ATYPIQUES DANS L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL LES PETITES POUSSÉS DU LAC POUR DES PARENTS EXERCANT UNE ACTIVITE EN HORAIRES DECALES

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du et reçue en préfecture le.

ET

Jean Paul MALLERET, Président de l'association Auteuil Petite Enfance, autorisé par le conseil d'administration du.25 juin 2010

Expose

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions d'objectifs. Ces dernières précisent les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'association Auteuil Petite Enfance, domiciliée 40 rue Jean de la Fontaine 75781 PARIS cedex 16, dont les statuts ont été approuvés le 25 juin 2010, dont la déclaration de création a été reçue en préfecture de la Gironde le 1 juillet 2010, exerce une activité d'accueil de jeunes enfants présentant un intérêt communal propre et propose également un accueil spécifique sur des horaires atypiques en préservant une continuité et une qualité de l'accueil pour le jeune enfant.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Activité et projet de l'association

Le gestionnaire s'engage à :

- Proposer des heures d'accueil sur des horaires atypiques pour 10 places de 5 h 30 à 7 h 30 et de 18 h 30 à 21 h, dans le cadre du fonctionnement de l'établissement Petites Pousses du Lac situé rue du Jonc 33 300 Bordeaux, pour des enfants dont les parents exercent une activité en horaires décalés.
- inscrire les modalités de cet accueil au projet social de l'établissement, validé par la Direction des actions de santé-PMI,
- mettre en place un partenariat avec les services sociaux et les organismes de formation si nécessaire, en lien avec le service d'accueil des familles qui centralise et coordonne les demandes,

- appliquer pour les familles la tarification financière ouvrant droit à la Prestation de Service Unique (PSU),
- se conformer à la réglementation de la PSU appliquée par la CAF.

La ville de Bordeaux désigne la responsable de l'accueil des familles pour coordonner ce dispositif, en lien avec les services sociaux, les organismes de formation et le gestionnaire de l'établissement Les Petites Pousses du Lac.

Article 2 : Mise à disposition des moyens

La mise en œuvre de ce dispositif sera effective à partir du 1^{er} juin 2013 sur la base du calcul suivant :

- 10 places d'accueil X par l'amplitude journalière de ces horaires atypiques X par le nombre de jours d'ouverture pour la période considérée (soit $10 \times 4.50 \times 125 = 5625$ heures).

La ville de Bordeaux s'engage donc à verser au gestionnaire de l'établissement d'accueil pour la mise en œuvre du dispositif du 1^{er} juin au 31 décembre 2013 la somme de 42 123 € **correspondant à 5 625 heures d'accueil prévues de juin à décembre 2013.**

Cette somme sera créditée à la Société Générale Paris 16^{ième} n° 30003 03383 00050054065 45 – établissement CCM Bordeaux Nansouty suivant le calendrier ci-après :

- 70 % soit 29 486.10 euros dès la signature de la présente convention,
- **le solde en fin d'année 2013 en fonction de l'activité constatée.**

Article 3 : Conditions de renouvellement

La présente convention est conclue pour une période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2013. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 4 – Conditions de résiliation

En cas de non-respect par l'association des engagements prévus dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association

Fait à Bordeaux, le

La ville de Bordeaux
Le Maire

La structure d'accueil petite enfance de
l'association des Apprentis d'Auteuil.
Le Président Jean Paul MALLERET